

# Abbaye aux Dames

## la cité musicale, Saintes



## PROCOLE SANITAIRE

## FESTIVAL DE SAINTES

Le Festival de Saintes met tout en œuvre pour pouvoir proposer sa programmation 2021 dans le contexte actuel de la pandémie de coronavirus COVID-19.

Le protocole sanitaire, décrit ci-après, a été défini. Ce protocole rappelle les différentes mesures à appliquer selon la législation en vigueur.

**Il est demandé à chacun d'en prendre connaissance et de bien vouloir s'y conformer. Le non-respect de ce protocole peut entraîner l'interdiction et l'exclusion du site et ce sans dédommagement.**

Le présent protocole s'inscrit dans la stratégie de réouverture des ERP et des activités regroupant du public du Gouvernement. La réglementation au 30 juin 2021 est applicable : **100 % de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières. Règles de distanciation applicables dans les espaces de circulation.**

Le Festival de Saintes se tient en ERP de type L, V et en activité de « festival assis de plein air » pour la programmation en extérieur. La totalité de la programmation est en configuration assise. Les jauges maximales des lieux sont inférieures à 1 000 personnes : Abbatale Sainte-Marie, Cathédrale Saint-Pierre, Cloître de l'Abbaye aux Dames, Jardin de l'Abbaye aux Dames, Cour Martineau (ancien couvent des Jacobins).

### I. Mesures prises dans le cadre de l'accueil des artistes

- *Effectifs accueillis*

La programmation artistique de l'édition 2021 tient compte des considérations de préventions des risques sanitaires. Cela signifie notamment que les programmes sont **sans entracte pour le public** afin de limiter les flux de personnes.

Il est demandé aux ensembles accueillis de s'assurer que chaque artiste et accompagnateur soit en possession d'un masque pour le raccord et la représentation. Le masque devra être utilisé dès que l'artiste ne pratique pas son activité artistique.



En dialogue avec les ensembles invités, le Festival de Saintes mettra tout en œuvre pour proposer la distanciation physique d'un mètre cinquante pour les artistes sur scène (deux mètres pour les musiciens à vent). Il appartient à l'ensemble, en tant qu'employeur, d'imposer ou non à son personnel le port du masque pendant le concert.

Quand les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées sur scène, le Festival de Saintes recommande le port du masque pour les chanteurs (grand chœur).

- *Loges et sanitaires*

Les ensembles accueillis ont accès à une loge collective et deux loges individuelles avec toilettes.

**Il est demandé d'y amener le moins d'effets personnels possibles.** Il est conseillé d'utiliser autant que faire se peut la chambre d'hôtel comme loge et de se regrouper en extérieur, dans le cloître de l'abbaye qui est ouvert aux artistes (et dans les jardins).

L'espace de la loge sera aménagé de façon à inciter les personnes qui y accèdent à maintenir une distance physique, grâce à la disposition des chaises, portants et paravents. Un point catering sera installé sous forme de buffet ; tous les aliments seront présentés dans leur emballage d'origine et les musiciens sont encouragés à apporter leur gourde personnelle. Du gel hydroalcoolique sera à disposition dans la loge collective.

- *Raccords dans l'abbatiale*

Lorsque l'association prévoit l'accès de public aux répétitions, elle garantit un périmètre de 4 mètres minimum autour de la scène où les visiteurs ne pourront pénétrer afin d'assurer une distanciation physique suffisante entre les artistes et les visiteurs.

- *Accès à l'abbatiale et à la scène*

L'accès à l'intérieur de l'abbatiale se fait par un cheminement réservé aux artistes ce qui leur permet de ne pas croiser de spectateurs. Une fois l'ensemble du public installé dans l'abbatiale, les artistes seront invités à accéder à l'abbatiale. Pour cela, ils emprunteront la porte donnant sur le transept sud. Ils pourront alors monter directement sur scène sans contact avec les spectateurs à moins d'un mètre. A l'issue du concert, ils pourront quitter l'abbatiale par cette même porte du cloître et regagner leurs loges sans croiser de spectateurs.

De même à la Cathédrale, la circulation des artistes pour l'entrée en scène leur permettant de ne pas être en contact direct avec le public.

- *Techniciens intermittents*

L'Association met à disposition masques et gel hydroalcoolique pour les techniciens intermittents recrutés pour le festival. Ils auront également accès à des produits d'entretiens



afin de pouvoir nettoyer les surfaces avec lesquels ils sont amenés à être en contact lors de leurs missions de manutentions (praticables de scènes, chaises, pupitres).

Le port du masque est obligatoire pour les techniciens lors du montage et démontage de la scène.

- *Service restauration des artistes*

Le service de restauration des artistes est organisé par « la cuisine de Framboise » en salle Marguerite. L'entrée se fait par la cour intérieure. Les artistes sont invités à récupérer leur plateau repas et à quitter la salle par l'arrière du bâtiment pour rejoindre les tables installées en plein air sous un tivolì. Les tables réunissent 6 personnels maximum.

Le sens de circulation sera matérialisé afin d'éviter que les artistes ne se croisent.

## **II. Mesures prises dans le cadre de l'accueil du public**

Le protocole sanitaire à destination des spectateurs sera accessible en ligne. Ce protocole rappelle les différentes mesures à appliquer selon la législation en vigueur. Il est demandé à l'ensemble de spectateurs de bien vouloir s'y conformer. Le non-respect de ce protocole peut entraîner l'interdiction et l'exclusion du site et ce sans dédommagement.

De plus, afin de limiter les risques de propagation du virus, il est demandé au public de faire preuve de responsabilité. Dans le cas où le spectateur manifesterait la présence de symptôme de Covid-19, il appartient à ce spectateur de prendre la décision de ne pas venir à un concert afin de protéger les autres.

- *Accès aux abords de l'abbatiale et de la Cathédrale*

### **Le port du masque est obligatoire dans les lieux de concerts**

Pour les spectateurs, l'accès aux abords de l'abbatiale se fait par la cour intérieure qui permet d'accueillir le flux de spectateurs sans risque de regroupement. La signalétique aux abords de l'abbatiale se constitue de panneaux d'informations rappelant également les mesures barrières.

- *Contrôle des billets et entrée dans l'abbatiale*

La file d'attente en respect des règles de distanciation est matérialisé par des plantes disposées par intervalle d'un mètre pour que les spectateurs puissent avoir des repères.

Les bénévoles au contrôle d'accès, en contact rapproché avec les spectateurs, portent un masque.





Les lieux fermés sont aérés avant et après chaque utilisation.

- *Boutique – accueil billetterie*

La boutique accueil billetterie est un ERP de type M :

**100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières et de distanciation.**

**Rappel des gestes barrières : affichage des consignes sanitaires en vigueur des autorités sanitaires**

Se laver les mains régulièrement

Éviter de se toucher le visage (nez et bouche)

Tousser et éternuer dans son coude

Mesures de distanciation physique (1m entre chaque personne, pas d'embrassade ni d'accolade)

Restez chez soi en cas de symptômes évocateurs

**Nettoyage/désinfection des lieux de routine après réouverture**

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour), par exemple les poignées de porte, interrupteurs, accoudoirs de chaise, tables, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables, bureaux, etc.

Les toilettes seront désinfectées toutes les 4 heures. Une toilette (le plus petit) sera condamnée pour faciliter les déplacements du public.

Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones (y compris personnels), etc.

**Matériel à disposition des salariés et du public**

Gants (même si attention faux sentiment de sécurité)

Masque « grand public »

Gel hydro alcoolique à l'entrée des lieux

Suppression de la buvette et restauration (sauf vente emballée)

**Un pack sanitaire composé d'un masque et d'une petite bouteille de gel hydroalcoolique est distribué aux spectateurs avec les places de concerts.**



#### MODÈLES AFFICHES - ADHESIFS ET PANNEAUX

MODÈLE - M2



#### MODÈLES AFFICHES - ADHESIFS ET PANNEAUX

MODÈLE - M4



### III. Mesures prises dans le cadre de l'espace convivial sous la voile

Le Festival de Saintes ouvre son espace en terrasse (uniquement extérieur) de restauration légère, pour répondre aux préventions des risques sanitaires.

#### Rappel des gestes barrières : affichage des consignes sanitaires en vigueur des autorités sanitaires

- Se laver les mains régulièrement
- Éviter de se toucher le visage (nez et bouche)
- Tousser et éternuer dans son coude
- Mesures de distanciation physique (1m entre chaque personne, pas d'embrassade ni d'accolade)
- Restez chez soi en cas de symptômes évocateurs

#### Disposition

Les tables pour se restaurer sont installées en plein air. L'espace gourmand propose des tables avec huit chaises maximum.

### IV. Prestataires et bâtiment

11, place de l'Abbaye / CS 30 125 / F-17104 Saintes Cedex / France  
T +33 (0)5 46 97 48 30 / www.abbayeauxdames.org



Les prestataires accédant au site devront présenter des équipements de protections individuels nécessaires selon les missions pour lesquels ils sont mandatés.

Les loges sont nettoyées et désinfectées avant l'arrivée d'un ensemble et l'accès y est interdit entre la fin du nettoyage et l'arrivée de l'ensemble suivant.

L'ensemble des personnes qui accèdent au Festival de Saintes – employés, bénévoles, artistes, spectateurs et prestataires – reçoivent la recommandation suivante :

- Le recours à un test PCR avant le début de la manifestation
- S'isoler dès l'apparition de symptômes potentiellement liés au Covid-19

#### **V. Mise en application de ce protocole**

Ce protocole fait partie intégrante des règles à respecter par les équipes, les artistes et les spectateurs lors de leur participation au Festival. Le protocole sanitaire est également envoyé à chaque prestataire devant intervenir sur le site. Il est demandé de le respecter.

Le protocole est susceptible d'évoluer selon les réglementations en vigueur.

#### **VI. Référent Covid**

L'Association nomme un référent Covid. Il a la charge de veiller à la bonne compréhension et la bonne application du protocole présenté. Il a également pour rôle de faire remonter toute situation problématique vis-à-vis du protocole et de l'amender en conséquence afin que les règles sanitaires soient toujours garanties.

**Référent : Frédéric Saint-Pol / Directeur Adjoint / 06 03 05 65 25**